



## VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015** À 17 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LE MESSAGER DE LA VILLE JEUDI LE 17 SEPTEMBRE 2015.

**PRÉSENTS** : Conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier, et D. Smith, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

**ABSENTS** : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen et monsieur le conseiller Aldo Iermieri.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

**2015-439**                    **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance.

**2015-440**                    **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

**2015-441**                    **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2768 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2768 concernant le plan d'urbanisme afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2015-442**                    **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2787 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

Monsieur le conseiller Bissonnette donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2015-443**                    **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2788 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

Monsieur le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2788 sur les permis et certificats afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2015-444** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT PC-2774 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

---

Monsieur le conseiller Grenier donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement de lotissement PC-2774 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2015-445** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL ET AU PLAN D'URBANISME MODIFIÉ DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

---

Monsieur le conseiller Beaumont donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal et au plan d'urbanisme modifié de la Ville de Pointe-Claire sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2015-446** ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2768 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

---

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement PC-2768 concernant le plan d'urbanisme afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal.

**2015-447** ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2787 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

---

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal

**2015-448** ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2788 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

---

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement PC-2788 sur les permis et certificats afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal.

**2015-449** ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT PC-2774 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

**RÉSOLU** : D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement PC-2774 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal.

**2015-450**            **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL ET AU PLAN D'URBANISME MODIFIÉ DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE**

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver le projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal et au plan d'urbanisme modifié de la Ville de Pointe-Claire.

**2015-451**            **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement DE lever la présente séance à 17 h 35.

\_\_\_\_\_  
Morris Trudeau, maire

\_\_\_\_\_  
Danielle Gutierrez, greffière adjointe